

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-460102

90332

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule :	2951	Société :
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Tél. :	Total des frais engagés : 1125,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :	Dr DRAYA AICHOR Najaat Médecine Générale 3 AV (C) Bourazil N°43 1er Etage (En face station Sidi El Ghazali) Tel: 05 22 21 90 38	
Date de consultation :	12/10/2021	
Nom et prénom du malade :	Age:	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Hypertension	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 29/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14/10/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/04/2014 Dr DRAYA AICHTAR Médecine Générale (C) Bounaziz N°43 étage 1 ^e face station St-Hôpital 05 22 71 07 58	150 DH		150 DH	INP : DRAYA AICHTAR Médecine Générale (C) Bounaziz N°43 étage 1 ^e face station St-Hôpital 05 22 71 07 58

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Omariya 49 Lot 1000 Casablanca Marrakech Tél: 05 22 52 36 29	23/09/21	1025,50

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
DATE DU DEVIS <input type="text"/>				
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>				

Docteur DRAYA AICHOR Najat

MEDECINE GENERALE

Hijama

Diplômée de la Faculté de Médecine

de Casablanca

Echographie

34, Avenue «C» Hay Moulay Rachid 1

Bournazel - CASABLANCA

Tél.: 05 22 70 07 59

المكتورة أمادير عيشوندات

الطب العام

الجامدة - تركيب التوليب

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

الفحص بالصدى من جامعة مونبليي

34, شارع «س» هي مولاي رشيد 1

بورنازيل - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 70 07 59

Pharmacie Omariya Casablanca

Rue 49 Lot. OSM 1000 Casablanca

Hay Inira, Casablanca

Tél.: 05 22 52 26 29

23/09/2011

N° RIBY: FATHA

178.70 x 3	1) Diamium 60	SV
21.00 x 9	2) Draprine 1g	SV
56.60 x 5	3) Stilno 5	SV
50.60	4) Prin 8%	PPV 50,60 LOT PER
28.80	5) U Nareld	SV PPV LOT PER DRAYA AIC Médecine générale Dr. EXPI : 27/11/2011 LOT : 27/11/2011
49.00	6) Selengol	PPV : 49,00 LOT : EXP : PPV :

71 Te. apyl 5

63,00 x 3

3

63,00

- 1025.50.

PPV : 21DH00
PER : 07/24
LOT : K1935

PPV : 21DH00
PER : 07/24
LOT : K1935

PPV : 21DH00
PER : 07/24
LOT : K1935

Dr DRAYA AICHOR Najat
Médecine Générale
Av (C) Bourazi 45 1er Etag
en face station Shell Casablanca
Tel: 05 22 75 67 58

Pharmacie Omariya Casablanca
Rue 49 Lot. Omariya Institut Omariya
Hay Inara, Al Jadid Casablanca
Tel: 05 22 52 35 29

63,00

63,00

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT : 21E002
PER : 05/2025
P.P.V : 56DH60



STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT : 21E002
PER : 05/2025
P.P.V : 56DH60



STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT : 21E002
PER : 05/2025
P.P.V : 56DH60



78,70

78,70

78,70

PPV 21DH00
PER 07/24
LOT K1Y32

PPV 21DH00
PER 05/24
LOT K1406

PPV 21DH00
PER 05/24
LOT K1403

PPV 21DH00
PER 01/24
LOT K088

PPV 21DH00
PER 01/24
LOT K088

PPV: 21DH00
PER: 07/24
LOT: K1935



**Institut Pasteur
du Maroc**

Directeur

Pr A. MAAROUFI

Biologie

Dr A. Beilik

Dr S. Kadmi

Dr C. Lhamiani

Dr J. Nouril

Dr D. Messaoudi

Dr S. Benjelloun

Dr A. Bennani

Dr S. Bennani

Dr M. Azhari

Dr A. Ainahi

Dr H. Mohammadi

Dr S. EZZIKOURI

TANGER

Dr W. Oudaina

Anatomie-cytopathologie

Dr H. Benomar

Dr A. Oukkadi

Cytogénétique

Dr S. Nasserddine

DR DRAYA AICHOR NAJAT

Madame RIHY EP RAZZAQ FATIHA

Demande n° **23/09/21-1-0024**

20000 CASABLANCA

Date et heure d'enregistrement : 23/09/21 08H54

Demande n° **23/09/21-1-0024 -RAM-**

Date et heure de prélèvement : 23/09/21 09H03

Edité le : lundi 27 septembre 2021

Date de naissance : 28/11/1961

N° CIN/Passeport **BH59007**

Hors tiers payant -

Biochimie

		Valeurs de référence	Antériorités
Glycémie à jeun	2,09 g/L	0,70 à 1,15	14/11/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)			non comparable
Urée	0,44 g/L	0,32 à 0,92	04/08/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)	7,37 mmol/L	5,35 à 15,29	non comparable
Créatinine sérique	6,77 mg/L	6 à 11	04/08/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)	59,82 µmol/L	50,4 à 98,10	non comparable
Acide urique (J1)	45,39 mg/L	26 à 60	14/11/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)	270,03 µmol/L	154,66 à 356,91	57,66
Hémoglobine A1C	12,40 %		343,00
			14/11/16
			6,30

Méthodologie certifiée et standardisée NGPS/DCCT
Critères d'interprétation des résultats:

4 - 6	Intervalle non diabétique
6,5	Excellent équilibre glycémique (Type2)
7	Excellent équilibre glycémique (Type1)
8 - 9	Assez bon équilibre glycémique
9 - 10	Équilibre glycémique médiocre: Action corrective suggérée
> 10	Mauvais équilibre glycémique

Cholestérol	1,39 g/L	inf. à 2,00	14/11/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)			2,14

Triglycérides	1,77 g/L	0,35 à 1,59	14/11/16
Spectrophotométrie (Architect ci4100)			1,92

Validé le 23/09/21

Dr. Abderrahmane BELLIK
Médecin Biologiste
Institut Pasteur du Maroc
Tél: +212 522 400 71 72


